



Communiqué de presse

A Toulouse, le 28 avril 2020

Après l'intervention d'Edouard Philippe : Indignation et colère !

Le SNUipp-FSU 31 tient à exprimer son indignation, sa colère suite aux annonces du Premier Ministre concernant les modalités de réouverture des écoles. Des annonces qui ne rassurent pas en terme de sécurité sanitaire, d'autant plus avec un gouvernement qui s'affranchit de l'avis du Conseil scientifique et passe en force au risque d'une mise en danger de toute la population.

Alors que dans la vie publique, les regroupements seront limités à 10 personnes, les classes pourront accueillir jusqu'à 15 élèves. Or, nous le savons tous, **un tel effectif rendra impossible la distanciation physique nécessaire à la protection des élèves et des personnels**. 15 élèves, c'est inenvisageable, particulièrement en maternelle mais aussi dans les classes élémentaires.

De plus, le port du masque par les personnels n'est évoqué que lorsque la distanciation physique avec les élèves n'est pas possible. Rien n'est dit sur le dépistage dans le cas particulier du retour à l'école.

Concernant la mise en œuvre concrète, tout est renvoyé au niveau local des rectorats, des communes et pire encore des directrices et directeurs.

Compte tenu **des conditions particulièrement dégradées de cette réouverture**, sous couvert de volontariat, les familles sont renvoyées à leur choix propre et à leurs contraintes : celles qui le pourront et qui refuseront de mettre en péril leurs enfants, les garderont ou les feront garder ; celles dont les parents se verront obligés de reprendre le travail et qui ne disposeront d'aucun mode de garde alternatif, les enverront à l'école. Implicitement, et sans aucun scrupule à mettre en avant l'alibi des inégalités scolaires générées par la crise, Macron et son gouvernement transforment **l'école en une gigantesque garderie et sacrifient ses élèves, ses personnels sur l'autel de la raison économique**. Le retour à l'école, en commençant par les plus jeunes, en atteste. C'est inacceptable !

Le SNUipp-FSU 31 utilisera tous les moyens à sa disposition pour imposer une réouverture des écoles compatible avec les enjeux de sécurité sanitaire, avec la protection des élèves et des personnels et la prise en compte de leurs conditions de travail. En particulier, nous réaffirmons que :

- compte tenu du niveau prévu de circulation du virus, de l'avis du Conseil scientifique, du peu de temps disponible pour organiser la réouverture et du niveau actuel d'impréparation, **la date du 11 mai apparaît comme prématurée et doit être repoussée** ;
- les équipes (enseignant-es, ATSEM, AESH, services civiques...) doivent disposer à minima d'**une semaine pour mener à bien la concertation avec les différents partenaires de l'école**, l'élaboration et la mise en œuvre des modalités de réouverture ;
- ces équipes des écoles doivent bénéficier d'une **formation sur les gestes de sécurité sanitaire** ;
- le moment venu, la réouverture des écoles devra s'opérer progressivement, par niveaux, par demi-journée, en repoussant le retour des élèves de maternelle et assurer un accompagnement psychologique des élèves et des personnels ;
- compte tenu des contraintes de distanciation physique, **les groupes classes doivent être limités à 5 élèves en maternelle et à 10 en élémentaire** ;

- pour chaque école, un plan de réaménagement des espaces classes, de déplacement dans l'école, d'organisation des entrées et sorties, des récréations, des passages aux toilettes, **compatible avec le respect strict de la distanciation physique** doit être élaboré et mis en œuvre ;
- élèves et enseignants doivent pouvoir **appliquer les gestes barrière et se laver les mains aussi souvent que nécessaire** (points d'eau, savon, serviettes et mouchoirs jetables en quantité suffisante et gel hydroalcoolique en distributeurs dans toutes les salles) ;
- **des maques agréés en quantités suffisantes doivent être mis à disposition de tous les personnels** pour un éventuel port en continu ;
- les services municipaux doivent être en capacité de procéder à la **désinfection des locaux et du matériel**, aussi souvent que nécessaire, en particulier des toilettes et à minima deux fois par jour ;
- une attention particulière doit être portée à **l'accueil des élèves en situation de handicap** et des modalités d'accompagnement par **les AESH** dans le cadre des gestes barrière ;
- **la fermeture de l'école doit être prononcée** dès lors qu'un cas de contamination y est détecté ;
- avant toute reprise, **un cadre national de réouverture des écoles doit être élaboré et validé par les autorités scientifiques et médicales**. Ce n'est que dans un second temps qu'un travail pourra s'engager avec les enseignants, les parents et les élus pour le décliner localement et le soumettre à **l'approbation des conseils d'école**.

S'agissant des personnels des écoles :

- **Aucun-e enseignant.e ne doit être en situation d'accueillir des groupes d'élèves en présentiel tout en poursuivant la continuité pédagogique en distanciel**
- **les personnels vulnérables** ou vivant avec des personnes vulnérables doivent bénéficier du télétravail ou d'une ASA durant toute la période de crise sanitaire ;
- **les personnels ne disposant d'aucun moyen de garde** pour leurs propres enfants doivent bénéficier du télétravail ou d'une ASA ;
- le fait d'avoir contracté le COVID-19 doit être reconnu comme un **accident de service** pour les personnels exerçant au sein des établissements scolaires ;

Pour le SNUipp-FSU 31, c'est la santé de tous et toutes qui doit guider la décision de réouverture et non la volonté de relancer l'économie.

Au vu de l'impréparation, ces conditions ne semblent pas pouvoir être réunies le 11 mai.

Ainsi, le SNUipp-FSU 31 appellera les personnels à exercer leur droit de retrait dès lors qu'ils et elles estimeront que les conditions de sécurité sanitaire ne sont pas remplies dans les écoles.

Contacts presse : Alexia SEGUIN : [06 86 63 50 15](tel:0686635015) - Marie GASCARD : [06 58 22 99 73](tel:0658229973)

Guy-Eric JACQUET : [06 07 74 72 10](tel:0607747210)